

## Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 26 mai 2023 à Doische

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

---

### 1. INTERVENTION PSYCHOSOCIALE – ENTRETIENS SÉPARÉS AVEC L'AGENT ET SON RESPONSABLE HIÉRARCHIQUE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de prendre bonne note de l'avis du Conseiller en prévention pour les aspects psychosociaux de Cohezio concernant une demande d'intervention psychosociale formelle individuelle ; De prévoir des mesures légères pour les agents concernés.

### 2. APPROBATION PV COLLÈGE 12 ET 22 MAI 2023

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone approuve les PV du Collège des 12 et 22 mai 2023.

### 3. MP ACHAT 18 BOÎTIERS 4G/WIFI – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande du marché "Achat 18 boîtiers 4G / WIFI" au soumissionnaire ayant remis la seule offre, soit COMPUTIC SRL, Rue de Souleme, 68 à 5620 FLORENNES pour le montant d'offre de € 5.074,74, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/742-53.

### 4. MP ABONNEMENT LOGICIEL DE CENTRALISATION DES DÉVELOPPEMENTS ET TEAMVIEWER – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la description technique N° 2023-025 et le montant estimé du marché "Abonnement logiciel de centralisation des développements et TeamViewer", qui s'élève à € 2.541,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/123-13.

### 5. MP ACHAT ÉQUIPEMENT PLONGEUR ET TENUE SÈCHE – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande du marché "Achat équipement plongeur et tenue sèche" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit NEREE SPRLU, Rue Père Cambier 17 à 5000 Namur pour le montant d'offre contrôlé de € 5.745,64, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/744-51.

### 6. MP FLOCAGE POLOS AMBULANCIERS – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la description technique N° 2023-027 et le montant estimé du marché "Flocage croix de vie sur 1100 polos pour ambulanciers", équi s'élève à € 6.000,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/744-51.

### 7. MP ACHAT CASQUES DE TÉLÉPHONIE – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la description technique N° 2023-026 et le montant estimé du marché "Achat 5 casques de téléphonie", qui s'élève à € 700,00 TVA ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/123-13.

### 8. VÉHICULE ACCIDENTÉ ET DÉCLASSÉ – VENTE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord pour confier la vente du véhicule déclassé, un Mercedes Sprinter, immatriculé 1- KHZ-730, au bureau d'expertise Lucassen mandaté par Ethias, assureur de la zone, pour un montant estimé à 15.000 €.

### 9. PERSONNEL ADMINISTRATIF – DEMANDE DE CONGÉ PARENTAL

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'accorder un congé parental d'1/5 temps à Mme X, pour une période de 20 mois à partir du 31 mai 2023, pour son enfant né le xx ; De marquer son accord pour que le 1/5<sup>e</sup> temps de congé soit pris le mercredi.

### 10. PERSONNEL ADMINISTRATIF – PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de présenter la modification du statut administratif au Conseil de juillet et d'examiner la possibilité d'ajouter une échelle D7 pour permettre une

---

évolution de carrière aux agents D6 qui resteront bloqués dans cette échelle et ne pourront accéder à une promotion, le nombre de postes étant limité.

11. FACTURE PRÉVENTION – RÉCLAMATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de dégrever la facture de 252,40 €.

12. PROJET CONVOCATION CONSEIL DU 09/06/23

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de fixer l'ordre du jour du Conseil de zone du 9 juin 2023.

Par le collège,

La Secrétaire de zone,  
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,  
Pascal JACQUIEZ

